

LES NAFILAS DU MOIS DE RAMADAN

- **Veille du 1er jour** : Celui qui effectue dans la nuit qui précède le premier jour du ramadan 12 rakas avec pour chacun la sourate fatiha suivie des sourates : ina anezalnahou (2 fois), alkafirouna (2 fois), Ikhlass (2 fois), Dieu le sauvera à jamais de l'enfer et exaucera tous ses vœux formulés à la suite de cette prière

- **Nuit du 1er au 2**: celui qui effectue 6 rakas avec pour chacun d'eux la fatiha suivie de la sourate ina ahtainakal(10 fois), sera absous de tous ses péchés avant qu'il ne quitte les lieux de prière , il bénéficiera des avantages liés à mille grands pèlerinages et à mille petits pèlerinages effectués ainsi qu'aux avantages dus à quelqu'un qui a donné en offrande 1000 dirhams et qui a rendu visite à 1000malades il aura également les avantages dus à quelqu'un qui a accompagné 1000 morts jusqu'à leur dernière demeure;ainsi qu'à ceux dus à quelqu'un qui alu tout le coran. Il bénéficiera enfin de bénédictions plus importantes que celles dues à des dévotions d'une durée de 70 ans.

- **Nuit du 2 au 3** : si on effectue 6 rakas avec pour chaque rakas la Fatiha suivie des sourates ina anzahnahou 4 fois khoulou ya ayouhal kafirouna 4 fois on aura bénéficie des avantages dus a quelqu'un qui aura a franchi 1000 personnes au terme d'une journée de jeune de ceux dus a quelqu'un qui aura donne a habille 1000 personnes se trouvant dans un dénuement complet ,donne a manger a 1000 personnes qui ont faim ,on bénéficiera des bénédictions aussi importantes en quantités que le nombre des espèces volantes de la planète , on bénéficiera en outre des avantages dus aux plus grands saint et ceux dus a ceux qui sont tués au cours dune guerre sainte ,enfin on ne rencontrera aucune épreuve dans la tombe.

- **Nuit du 3 au 4** : si on effectue 4 rakas avec pour chaque raka la fatiha suivie de la sourate khoulya ayouhal kafirouna 3 fois, on bénéficiera des avantages dues a 1000 personnes qui se sont acquittées de leurs dévotions, on sera en plus absous de tous ses péchés avant qu'on ne quitte le lieu de prière.

- **Nuit du 4 au 5** : si on effectue 4 rakas avec pour chacun la fatiha suivie des versets alam nasraa 1 fois, koul houwa allahou (3 fois), on sera considère comme quelqu'un qui a fait le grand et le petit pèlerinage 1000 fois On sera préservé de la pauvreté et verra nos chances d'acquisition de biens multipliées. De chaque lettre naîtront 2anges qui se chargeront d'effacer nos péchés et d'enregistrer des bienfaits à notre intention; de nous octroyer des grades et ce, durant une année entière.

A notre mort, on bénéficiera des faveurs dues à un combattant tué au cours d'une guerre sainte, on sera absous (de tous ses péchés), on ne connaîtra pas les affres de la mort et on aura absolument les agréments de Tout-puissant, à sa mort. On lui ouvrira de sa tombe des portes qui donnent sur le paradis et qu'il contempera jusqu'au jour du jugement.

- **Nuit du 5 au 6** : 2 rakas avec pour chacun la « fatiha » suivie de la

sourate « khoul houwa allahou » (12 fois), il sera considéré comme quelqu'un qui a effectué 1000 rakas sur le « makhama » Ibrahim (à quelques mètres de la Kaaba), 1000 rakas dans la Mosquée de la Mecque, donner en aumône (5000F) donner à manger à 1000 personnes qui ont faim, ses vœux seront exaucés. Il sera considéré comme quelqu'un qui a donné à manger après une journée de jeûne à tous musulmans. A sa mort il sera compté parmi ceux qui ont tué au cours d'une guerre sainte, il sera préservé des affres de la mort, sa tombe sera aménagée comme un des jardins de l'Eden. Il ressuscitera auréole de la lumière céleste, sera d'une beauté comparable à celle du soleil avec le plus beau parfum du monde, il ira au paradis sans subir aucune épreuve, sans jugement et il sera parmi les prophètes dans la vie éternelle.

- **Nuit du 6 au 7** : 6 rakas avec pour chacun d'eux la « fatiha » suivie de la sourate « khoul ya ayouhal kâfirouna » (7fois) et la sourate « khoul houwa allahou » (7fois) il bénéficiera de bienfaits pour chaque verset, il sera considéré comme quelqu'un qui aura donné en aumône 1000 dinars; tous ses vœux seront exaucés, il bénéficiera en outre de bénédictions aussi importantes en quantité que le nombre de jours de l'existence terrestre; pour chaque lettre on lui bâtera une grande maison au paradis.

- **Nuit du 7 au 8** : 2 rakas avec pour chacun la « fatiha » suivie de la sourate « khoul houwa allahou » (12fois). Pour chaque lettre des sourates employées, il bénéficiera des bénédictions dues à 1000 ans de dévotions. Il sera considéré comme quelqu'un qui a donné à manger à tous les musulmans pendant 70 ans révolus tout en leur donnant à boire et les habillant. Il aura en outre les bénédictions

Liées à l'affranchissement de 1000 esclaves; ses vœux seront exaucés, il ressuscitera avec la lumière céleste. Il traversera « siraat » comme un éclair, il lui sera demandé de sauver de l'enfer (70) personnes qui y étaient destinées.

- **Nuit du 8 au 9** : 4 rakas avec pour chacun la « fatiha » suivie de la sourate « tabatt yada » (3fois) et de la sourate « khoul houwa allahou » (1fois), il lui sera accordé les bénédictions dues à tous ceux qui acceptent stoïquement les décrets divins (moukat yi) et liés à la lecture du Coran entier; il bénéficiera des bénédictions qui procurent 70 ans de dévotions pendant lesquels il passe les jours à jeûner et les nuits à prier.

Ordre sera donné à deux anges qui se chargeront d'effacer tous ses péchés et d'enregistrer des bienfaits à son intention et ce jusqu'au jour du jugement dernier. Dieu agréera ses prières et son jeûne et le mettra à l'abri des mauvaises intentions des hommes, il le préservera des mauvais tours de "Satan" et toutes les angoisses. Le jour du jugement dernier, il sera parmi ceux qui ne verront rien qui leur fasse peur ou les inquiète. On ouvrira à son intention les portes des 8 paradis et le priera d'entrer dans celui de son choix et ce sans le juger.

- **Nuit du 9 au 10** : 4 rakas avec pour chacun d'eux la « fatiha » suivie du

verset « ayatoul kursirou » (1 fois) .Avant de quitter le lieu de prière , il se verra absous de tous ses péchés sans exclusive;on lui fera bénéficié de bénédictions égales à celles de 50 (hommes de dieu) véridiques , de celles de 70 personnes tuées dans une guerre sainte .Avant sa mort , il goûtera de fruits provenant du paradis , on lui demandera de sauver de l'enfer 70 personnes qui y étaient destinées.

- **Nuit du 10 au 11** : 4 rakas avec pour chacun d'eux la «fatiha »suivie de la sourate « ina anzalnahou » (7 fois) , des sourates « khoul ya ayouhal kafirouna » (7 fois) « khoul houwa allahou » (7 fois), après le salut final dire « la hawla wala khouwata ila billahi haliyil azimi » (70 fois), dire ensuite « salatou ala nabi » (70 fois), il sera absous de tous ses péchés sans exclusive ; pour chaque verset il lui sera accordé les faveurs dues aux dévotions d'une année entière ainsi que celle dues à quelqu'un qui a rendu leur liberté à 1000 esclaves, donné en aumône 1000 dinars, donné à manger 1000 personnes qui n'ont rien à manger, habillé 1000 personnes se trouvant dans le dénuement le plus complet . Tout ce qui existe sur terre vivant ou non intercédera auprès de Dieu pour qu'il lui pardonne ses péchés, il sera préservé contre toutes calamités, toutes les peines, la faim, l'indigence (sous toutes ses formes : raag) les djinns contre les affres de la mort il ira au paradis sans aucun jugement.

- **Nuit du 11 au 12** : 10 rakas avec pour chacun d'eux la « fatiha » suivie de la sourate khoul houma allahou » (6 fois), il bénéficiera de 8000 épouses au paradis et il vivra en compagnie du prophète (salla lahou tahala haleyli wa sallama), il bénéficiera en outre des faveurs dues à celui qui a étudié le « awréte, l'indjile » le « zabor » et le « coran ». Par ailleurs, il sera absous de tous ses péchés quelle que soit leur importance même s'ils égalaient en nombres les vagues de la mer. Il lui sera accordé les bénédictions dues à 70 ans de dévotions de Dieu ; il sera considéré comme quelqu'un qui rendu leur liberté à 1000 esclaves ; le jour du jugement dernier on lui donnera de sauver de l'enfer autant de personnes qu'il désira et qui y étaient destinées Il ira au paradis sans être jugé.

- **Nuit du 12 au 13** : 2 rakas avec pour chacun d'eux la « fatiha »suivie de la sourate « khoul houwa allahou » (5 fois), on bâtera au paradis une grande maison composée de 7 chambres tout en or .Dans chacune de ces chambres il y aura 1000 lits avec dans chacun d'eux une épouse, en outre il bénéficiera de bénédictions dues à 1000 rakas effectués.

- **Nuit du 13 au 14** : 8 rakas avec pour chacun d'eux « fatiha » suivie de la sourate « isa djaha » 7 fois , il sera considéré comme quelqu'un qui a donné en aumône 1000 dinars, affranchi 1000 esclaves, donné à manger 1000 personnes n'ayant rien à manger .

Dieu agréera toutes ses prières et son jeune , il sera préservé contre les maux d'ici et de l'au-delà .Il ne connaîtra pas les inquiétudes et angoisses du jour du jugement dernier , il lui sera donner l'ordre de sauver de l'enfer autant de personnes qu'il voudra et qui y étaient destinée sans qu'elles

soient jugées

- **Nuit 14 au 15** : 6 rakas avec pour chacun d'eux la « fatiha » suivie des sourates « isa djaha » et « khoul houwa llalou ». Dieu agréera ses prières et son jeûne, tous ses péchés seront reconvertis en bien faits. Pour chacune des lettres composant les sourates employées, il lui sera bâti une grande cité au paradis, il sera considéré comme quelqu'un qui a donné à manger aux musulmans du monde entier

- **Nuit 15 au 16** : 2 rakas avec pour chacun d'eux la « fatiha » suivie de la sourate « iza zoulzilati » (10 fois) s'il lui accordera beaucoup de bénédictions en outre il sera absous de tous ses péchés par ailleurs, s'il se trouvait dans l'angoisse, Dieu l'en délivrera, Dieu le préservera des calamités de ce monde et de l'autre ; il sera préservé contre la pauvreté et verra ses chances d'acquisition de biens multipliées. Dieu se montrera miséricordieux à son égard. Il ira au paradis en compagnie des plus illustrés créatures.

- **Nuit du 16 au 17** : 12 rakas avec pour chacun la « fatiha » suivie des sourates « ina anzalnahou » (2 fois) et « khoul houwa allahou » il bénéficiera de bénédictions d'un nombre aussi important que le nombre de tous les croyants, du premier au dernier s'il se trouvait malade, il guérira, s'il se trouvait endetté, Dieu l'acquitterait de ses dettes, s'il se trouvait angoissé, Dieu l'en guérirait et Dieu le préservera de l'enfer.

- **Nuit du 17 au 18** : 10 rakas avec la « fatiha » suivie des sourates « sabi hisma » (1 fois) « khoul ya ayouhal kafirouna » (1 fois) « khoul houwa allahou » (1 fois), il sera considéré comme quelqu'un qui détiendrait toutes les richesses terrestres et l'emploierait au service de Tout-puissant Dieu. Pour chaque lettre des sourates employées, on lui bâtira une grande cité au paradis, il sera considéré comme quelqu'un qui s'est acquitté de ses devoirs envers le Tout-puissant pendant 70 ans au cours desquels, il aura passé la journée à jeûner et les nuits à prier, il sera considéré comme quelqu'un qui a lu le coran 100 fois, fait 100 fois le grand pèlerinage et fait 100 fois le petit pèlerinage, il bénéficiera des bénédictions dont Dieu connaît l'importance avant de mourir, il lui sera montré sa demeure au paradis, le jour du jugement dernier, il ne verra rien qui lui fasse peur ou qui l'inquiète.

- **Nuit du 18 au 19** : 6 rakas avec pour chacun d'eux la « fatiha » suivie de la sourate « iklass » (7 fois). Le paradis est la récompense due à cette prière, Dieu préservera l'auteur de cette prière de tout ce dont qu'il a peur, Dieu exaucera tous ses vœux. Satan évitera de le rencontrer, il conservera la foi jusqu'à la fin de ses jours, il fera partie des personnes à entrer au paradis.

- **Nuits du 19 au 20** : 8 rakas avec pour chacun d'eux la « fatiha » suivie des sourates « ina anzalnahou » (1 fois) et « khoul houwa alahou » (3 fois), il bénéficiera des bénédictions aussi importantes que celles dues à tous les hommes qui ont fait quelque chose de bien. Il sera absous de tous ses péchés sans exclusive. On le préservera de l'obscurité de la tombe, il ira au paradis en compagnie du prophète Mouhamad »salla lahoutahala halehyhi wasalam »

- **Nuits du 20 au 21** : 4 rakas avec la « fatiha » suivie de la sourate « khoul houwa alahou » (20 fois), il sera considéré comme quel qu'un qui détiendrait tous les biens de la planète et les dépenserait au non de Dieu, comme quelqu'un qui avait lu le « tawréte »,
- **Nuit du 21 au 22** : rakas avec la Fatiha suivie des sourate Sabi hisma (3 fois) Inna Anzalnahou (3 fois), khoul houwa Allahou (3 fois), Falakhi(3 fois)Nassi(3 fois)Dieu bâtura à son intention 70 cités avec dans chaque cité 1000 maisons et dans chaque concession 1000 chambres en or et en argent , dans chaque chambre 1000 lits et dans chaque 1000 épouses.
- **Nuit du 22 au 23** : 4 rakas avec la Fatiha suivie des sourates IZ Diaha Nassourou Lahi(5 fois) Khoul houwa Allahou(5 fois), il sera absous de tous ses pêchés. Ordre sera donné à 2 anges qui se chargeront d'effacer ses pêchés et d'enregistrer en son nom des bénédictions pendant une année entière. S'il meurt entre temps, il bénéficiera des bénédictions dues à quelqu'un qui s'est fait tué au cours d'une guerre sainte. Il ressuscitera avec une beauté aussi éclatante que le soleil, il traversera siraat comme un éclair
- **Nuit du 23 au 24** : 6 rakkas avec la fatiha suivie de la sourate Khoul houwa Allahou (3 fois), il ira au Paradis sans être jugé.
- **Nuit du 24 au 25** : 8 rakas avec la Fatiha suivie de la sourate Khoul houwal Allahou (41 fois), il sera absous de tous ses pêchés avant de quitter le lieu de prière en outre, il ne connaîtra jamais les épreuves de Dieu.
- **Nuit du 25 au 26** : 10 rakas avec la Fatiha suivie des sourates Alkharihatou (1 fois) Koul houwa Allhou (5 fois). Après la prière il se repend aussi longtemps qu'il lui est possible, il sera préservé des deux feux de l'enfer, il sera considéré comme quelqu'un qui aura jeûné pendant toute la durée de l'existence, il bénéficiera des bénédictions aussi importantes en quantité que le nombre de toutes les étoiles et de toutes les feuilles des arbres; il bénéficiera également de bénédictions capables de couvrir tout l'espace compris entre le ciel et la terre. Le jour de la résurrection il ira au Paradis escorté des anges : Djibrilou, Mikail, Azrafil, Izrahil.
- **Nuit du 26 au 27** : 12 rakas avec la Fatiha suivie vde la sourate Ina anzalnahou (10 fois) il bénéficiera de bénédictions aussi importantes en nombre que le nombre des jours de l'existence terrestre » A la résurrection, il sera parmi les prophètes.
- **Nuit du 27 au 28** : 4rakas avec la Fatiha Suivie des sourates wattiini (5 fois) khoul ya ayouhal kafirouna (5 fois)Ikhlass(5 fois), Après la prière , il se repent aussi longtemps qu'il peut alors, il sera absous de tous ses pêchés.
- **Nuit du 28 au 29** : Même chose qu'à la nuit du 27 au 28
- **Nuit du 29 au 30** : 6 rakas avec la fatiha suivie de la sourate koul houwa Allahou(11 fois kil sera bâti à son intention une maison au Paradis. De même si on effectue 4 rakas avec la fatiha suivi de sourate Khoul ya Ayouhal kafirouna (25 fois Khoul houwa Allahou (25 fois), on sera préservé de feux de l'enfer, on sera absous de tous ses pêchés, de même ses proches parents on traversera Siraat comme un éclair.